

Jean-Baptiste André Godin à Jacques Philippe Delorme, 28 janvier 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 2 p. (284r, 285v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jacques Philippe Delorme, 28 janvier 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47573>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 janvier 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Delorme, Jacques Philippe](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin communique à Delorme une lettre d'un ministre relative à une affaire de rigole annonçant une indemnité de 1 750 F. Il demande à Delorme de réunir le conseil municipal pour délibérer sur l'encaissement de la somme.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

Mots-clés

[Finances publiques](#), [Information](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 28 Janvier 76

Cher Monsieur Delorme,

J'vous renvoie ci-jointe la
lettre que le Ministre vient de
m'écrire, comme solution à l'affaire
de la rigole. Je n'ai pu obtenir
davantage; il faut se contenter de
1750 francs.

Veuillez en conséquence saisir
le conseil municipal, à la première
occasion, de cette question, afin qu'il
premre la délibération nécessaire
pour l'encaissement de cette somme.

Veuillez agréer, cher Monsieur
Delorme, l'assurance de mes
meilleurs sentiments

Gouin

21
88
10